
MCQ – L’entente adoptée à l’unanimité

Description

Dernière Heure : Clause remorque – Volume 7 no 86 – 28 février 2025

L’entente sur l’application de la clause remorque a été adoptée à l’unanimité à la suite de l’assemblée générale des membres du 26 février. Le taux de participation était de 63 %.

Prochaines étapes

- Une lettre d’entente sera signée entre les parties.
- Votre employeur vous communiquera directement les dates de versement de la rétroactivité salariale.

Merci!

Votre syndicat tient à vous remercier chaleureusement pour votre participation exceptionnelle à l’assemblée ainsi que pour votre patience, votre soutien et votre confiance tout au long de ce processus. Vos échanges constructifs ont été grandement appréciés par votre délégation et l’équipe du SPGQ. Merci particulièrement à la nouvelle cohorte de déléguées et délégués. Quelle belle équipe dynamique pour faire vivre la vie syndicale!

Martin Trudel

Troisième vice-président

Mélanie Robert

Conseillère à la négociation et à l’application des conventions collectives

Categorie

1. Bulletins Dernière Heure

date créée

28 Fév 2025